

CONSEIL MUNICIPAL / COMMUNE DE SAINTE-SEVE SEANCE DU VENDREDI 8 JUIN 2018
--

COMPTE RENDU

I – Finances

1. Délibération modificative

Morlaix Communauté a versé le fonds de concours au développement territorial sur le budget du lotissement de La Croix 2. L'excédent constaté de 17 866.58 € est reversé au budget principal et permettra les financements suivants :

- Rues en scène
- Chaudière Maison Breton
- Palissade sur le mur de l'école
- Sérigraphie du camion
- Service de remplacement : personnel communal
- Balayeuse du SIVU suite aux orages du 3 juin
- Mise à disposition de bennes Guyot pour les sinsitrés

2. Atelier communal : demande du fonds de concours de Morlaix Communauté

Le conseil municipal sollicite le versement du Fonds de concours de Morlaix Communauté pour la construction de l'atelier communal soit 27 000 €.

II – Intercommunalité

1. Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux l'essentiel du contenu du document concernant le PADD, notamment les 4 axes d'aménagement et d'urbanisme.

Il souligne que les formulations y sont constructives et qu'elles visent à faire progresser le territoire sur tous les plans.

Concernant l'axe 1, l'aménagement d'un ensemble de 27 communes, il attire l'attention du conseil municipal sur la répartition des communes en quatre groupes : le pôle urbain, les communes complémentaires de services, les communes complémentaires d'équilibre et enfin les communes de proximité, au nombre de quatorze, dont Sainte-Sève.

Il fait remarquer que Sainte-Sève se trouve ainsi clairement démarquée du pôle urbain, la commune n'ayant pas de frontière commune avec la ville.

Le conseil municipal approuve le positionnement de la commune hors du pôle urbain. Il émet cependant des réserves sur les travaux qui ont suivi ce classement en catégories et notamment la répartition très inégale des surfaces constructibles, d'une catégorie à l'autre. Il estime, à l'unanimité des présents, que le PLUi-H en préparation méconnaît l'attractivité de Sainte-Sève et freine son développement.

Le conseil municipal prend acte du PADD et précise que la liberté d'entreprendre doit rester de la compétence du conseil municipal.

2. Vers le Grand Morlaix

Le Maire estime que la commune de Sainte-Sève n'est déjà pas entendue par l'Agglomération et dans le projet du Grand Morlaix l'avis de la commune pèsera encore moins. D'autre part, Sainte-Sève n'a pas de continuité de bâti avec Saint-Martin-des-Champs et pas de limite commune avec Morlaix. Il reconnaît l'attractivité économique de ce projet mais, dans le contexte actuel, il pense qu'on ne doit pas prendre une décision de cette importance sans consultation de la population. Le conseil municipal approuve cette position à l'unanimité.

III – Après les inondations

1. Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

La commune a déposé un dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Une commission se tiendra le 19 juin.

La propriété de Marie et Yves Moal a été particulièrement impactée par les orages du 3 juin. Le Maire souligne l'entraide intercommunale qui s'est mise en place et remercie les communes de Guerlesquin, de Lanmeur, de Pleyber-Christ, de Plouégat Moysan et Morlaix Communauté d'avoir mis du personnel et du matériel à disposition pour aider les services techniques communaux.

Lundi 11 juin, une inspection de la voirie communale sera effectuée et un dossier de demande de dotation spéciale de solidarité pour la voirie sera transmis à l'Etat.

En ce qui concerne les bâtiments communaux, peu de dégâts sont constatés par rapport à l'ampleur et à la violence de l'orage. Les travaux sont estimés à environ 2 000 € (cantine, école).

2. Aménagement à prévoir

Les écoulements des eaux, notamment au bourg, seront à revoir. La reconstruction de talus le long de certains champs sera également exigée.

3. Liaison avec Saint-Martin-des-Champs

Deux accès à la commune sont interdits à la circulation.

Le pont au niveau des 4 Vents est fragilisé et l'ouverture à la circulation sera rétablie lorsque les surfaces dégagées par l'orage seront remblayées. Le Préfet et le Sous-Préfet sont venus sur place et une réunion est prévue à la Sous-Préfecture la semaine prochaine avec la SNCF.

Côté Kerolzec, la commune de Saint-Martin-des-Champs doit également renforcer la voirie et combler les fossés avant d'ouvrir la route à la circulation.

IV - Urbanisme

Terrain de Ker-Izella (Creff)

Le champ sera constructible (5 500 m²) et les consorts Creff souhaitent que la commune l'achète. Le conseil municipal estime que le hangar situé sur la parcelle est un handicap pour ce terrain (amiante) et ne souhaite pas cette acquisition, en l'état.

V – Affaires scolaires

La réception des travaux de la cour de l'école s'est déroulée le lundi 4 juin à 10 h 30 pendant la récréation. Les élus étaient accompagnés des membres de l'APE, des entreprises et d'un représentant de l'Inspection académique. Le Maire souligne l'absence de la directrice et déplore le manque de reconnaissance de l'équipe enseignante face aux efforts d'investissements réalisés par la municipalité envers l'école.

VI – Vie associative

AG du foot le 9 juin

Kermesse de l'école le 17 juin